

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 25 mai 2023 à 10h00

« Âge d'entrée dans la vie active, acquisitions et rachats de trimestres »

Document N° 8

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Années sans validation au cours de la carrière – Génération 1954

Cnav

Objet : Années sans validation au cours de la carrière – Génération 1954

Référence : 2023-029

Date : Mai 2023

Direction statistiques, prospective et recherche

Pôle : Evaluation

Auteur : C. BAC

Téléphone :

Diffusion : COR

Mots clés : Périodes sans validation

Résumé :

Cette note étudie les années sans validation de droit à la retraite des retraités de la génération 1954. Elle actualise les études réalisées pour les générations 1950 (séance du COR de février 2017) et 1944 (séance du COR de mai 2011).

Pour la génération 1954, 61,6 % des femmes et 37,8 % des hommes ont au moins une année civile sans validation de trimestres au cours de la carrière, entre l'âge du premier report et le passage à la retraite. Le nombre d'années civiles sans validation est alors en moyenne de 5,9 pour les hommes et de 10 pour les femmes. Pour les générations 1944 et 1950, ces pourcentages sont respectivement de 77,1 % et de 65,2 % pour les femmes et 41,9 % et 35,7 % pour les hommes.

Malgré une durée d'assurance requise pour le taux plein qui augmente entre les générations (160 trimestres pour la génération 1944, 162 pour la génération 1950 et 165 pour la génération 1954), la présence d'années sans validation est moins fréquente pour les femmes de la génération 1954 et les femmes concernées connaissent moins d'interruptions. Ces baisses s'expliquent par l'augmentation de l'activité féminine mais aussi par une plus large couverture par l'Assurance Vieillesse des Parents aux Foyer (AVPF). Les hommes, en revanche, sont plus nombreux à avoir des interruptions au cours de la carrière dans la génération 1954 que dans la génération 1950.

Néanmoins en fin de carrière, pour les hommes comme pour les femmes, la baisse des interruptions se poursuit par rapport à la génération 1950 et s'explique par l'augmentation des taux d'activité après 55 ans et la possibilité de partir en retraite anticipée.

Si l'on exclut la période de non-validation entre le dernier report et le passage à la retraite, la part d'assurés ayant au moins une période sans validation diminue à 52,7 % pour les femmes et 30,6 % pour les hommes de la génération 1954, contre respectivement 63,7 % et 29,2 % pour la génération 1944 et 56 % et 28,2 % pour la génération 1950. Pour les personnes de la génération 1954 concernées, le nombre d'années sans validation sur la carrière est en moyenne de 3,9 pour les hommes et de 5,6 pour les femmes. Pour les hommes, les années sans validation se situent

généralement soit en début d'activité soit sur la fin de carrière ; pour les femmes, les absences de validation sont assez fréquentes autour de 30 ans et également en fin de carrière.

Les reports précédant une interruption sont majoritairement des reports cotisés. Pour les femmes, les interruptions entre 25 et 50 ans suivent également souvent une période de perception de l'AVPF. Enfin, la part d'interruptions faisant suite à du chômage augmente pour les hommes comme pour les femmes en fin de carrière.

LES ABSENCES DE VALIDATION DE TRIMESTRES DE LA GENERATION 1954

La notion d'absence de validation fait référence à toute année civile sans validation de trimestre pour le droit à la retraite. Cette notion se distingue de la notion d'interruption de carrière. Par exemple, lorsque l'assuré valide uniquement des trimestres AVPF sur une année, c'est qu'il a interrompu son activité alors qu'en termes de validation, il n'y a pas d'interruption. A l'inverse, un individu ayant perçu un salaire annuel trop faible pour donner lieu à une validation de trimestres sera considéré cette année-là comme un assuré sans validation, alors même qu'il a eu une activité, faible *a priori* puisque associée à un salaire annuel inférieur à 150 heures de SMIC (200 heures de SMIC avant 2014).

Les absences de validation sont étudiées au regard des reports effectués sur l'ensemble de la carrière, dans tous les régimes. La non-validation de trimestres est étudiée pour chaque assuré sélectionné de sa première validation à son passage à la retraite. La non-validation peut être liée à différentes situations : en premier lieu la non-activité, mais également du chômage non indemnisé¹, une période de pré-retraite n'ouvrant pas de droit à validation de trimestre, une période de bénéfice du RSA ou du RMI, d'AAH ou encore une période d'activité dans des régimes étrangers non pris en compte pour la durée d'assurance des régimes français.

Description des données

Les données mobilisées dans le cadre de cette analyse sont issues des référentiels nationaux de la CNAV décrivant les carrières des assurés et leurs droits à la retraite (SNGC et SNSP).

La génération 1954 a été retenue, au sein de laquelle seuls les individus vivants à 60 ans ont été sélectionnés. Parmi eux, sont retenus les assurés ayant liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant une durée d'assurance tous régimes supérieure ou égale à 10 ans. Cela permet de disposer d'une population stable pour l'analyse des années sans validation, entre l'année de première validation², l'année de dernière validation et le passage à la retraite. L'information sur les reports de carrière est fiable sur cette population puisque les individus sont retraités et leur carrière a été régularisée.

Au total, nous retenons une population de 690 145 assurés³, dont 48,3 % d'hommes et 51,7 % de femmes.

Plan de la note

1. Fréquence et position des absences de validation
2. Interruptions en fonction de la durée d'assurance et des revenus
3. Positionnement des interruptions sur la carrière
4. Report précédant une interruption

¹ Au-delà de la période permettant de valider des périodes assimilées chômage.

² En moyenne les assurés étudiés ont eu une première validation à 18 ans pour les hommes et 19 ans pour les femmes. Pour les hommes, le premier quartile de population a un premier report à 16 ans, la médiane à 17 ans et le troisième quartile à 19 ans. Pour les femmes, le premier quartile de population a un premier report à 17 ans, la médiane à 18 ans et le troisième quartile à 19 ans.

³ Dans les fichiers de la CNAV, la génération 1954 vivante en 2014 et retraitée est composée de 704 370 observations. Le filtre sur le fait d'avoir liquidé sa pension avant 2022 élimine 0,3 % de la population initiale qui a liquidé en 2022 (ce qui conduit à retenir 702 460 retraités), à laquelle on retire 1,8 % d'observations supprimées du fait de l'application de la condition de durée de validation minimale de 10 ans.

1 - FREQUENCE ET POSITION DES ABSENCES DE VALIDATION

1) Fréquences cumulées et proportions d'interruptions de validation sur la carrière

61,6 % des femmes et 37,8 % des hommes de la génération 1954 ont au moins une interruption de validation de trimestres au cours de la carrière, entre l'âge du premier report et l'âge du départ en retraite.

Les interruptions de validation pour les femmes interviennent dès le début de carrière, en lien avec l'arrivée des enfants. Entre 20 et 40 ans, la part des femmes ne validant pas de trimestre passe de 5,7 % à 20 ans à 13,5 % à 31 ans, puis se stabilise en dessous de 15 % ensuite.

Cette part continue de baisser par rapport à l'observation faite sur la génération 1950⁴ pour laquelle la part la plus importante était observée à 29 ans avec 16 %. Cette réduction s'explique par une meilleure couverture par l'AVPF (voir encadré 1) et aussi un effet de génération qui conduit les mères de la génération 1954 à moins s'arrêter que celles des générations précédentes (voir en annexe 1 pour une description des deux effets). Les âges aux périodes d'interruption se modifient également en lien avec le recul de l'âge à la première maternité.

En revanche, les hommes de la génération 1954 comme ceux des générations 1944 et 1950, entre 20 et 40 ans ne sont jamais plus de 5 % à connaître une année sans validation.

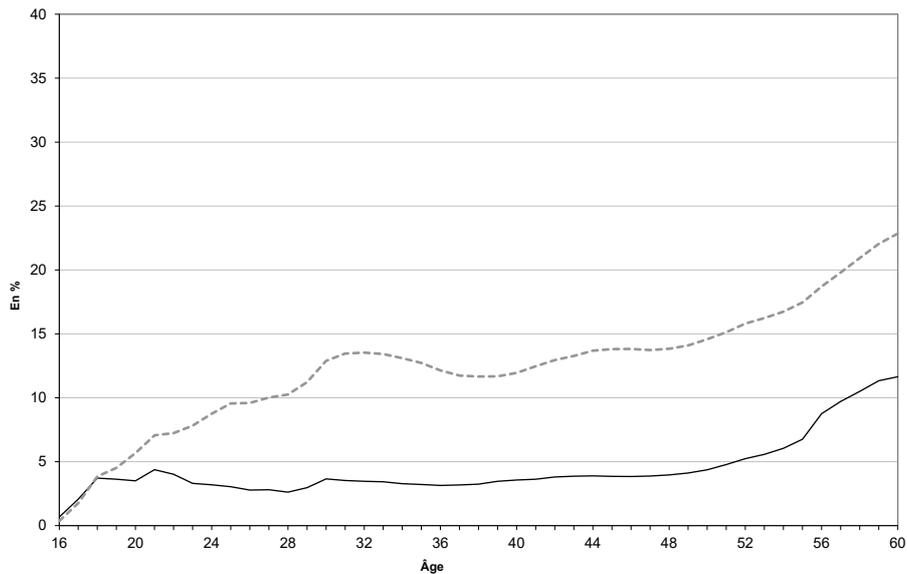
En fin de carrière, les hommes et les femmes connaissent un plus grand nombre d'interruptions de validation. La comparaison entre les générations 1944 et 1950 montrait une diminution importante du nombre d'interruptions : avec 26 % des femmes non retraitées de la génération 1950 qui ne validaient pas de trimestres à 59 ans, la baisse était de 9 points par rapport à la génération 1944. Pour les hommes, avec 12 % pour la génération 1950 la baisse était de 6 points. En prenant en compte le décalage de l'âge d'ouverture des droits à retraite qui est passé de 60 ans pour la génération 1950 à 61 ans et 7 mois pour la génération 1954, la situation en fin de carrière est maintenant observée jusqu'à 60 ans inclus. Pour les femmes la baisse se poursuit avec 22,8 % des femmes non encore retraitées qui connaissent une interruption à 60 ans. Pour les hommes de la génération 1954, l'évolution n'est pas marquante avec une part de 11,6 % qui n'ont pas de validation à 60 ans.

Ces parts peuvent s'expliquer pour les hommes comme pour les femmes par des taux d'activité plus élevés⁵ (passant de 57,8 % au 4ème trimestre de 2004 à 66,2 % au quatrième trimestre de 2010 et 74,1 % au quatrième trimestre de 2014). De plus, contrairement à la génération 1944, la génération 1950, en particulier les hommes, a bénéficié du dispositif de retraite anticipée carrière longue (RACL, voir en annexe 2 la répartition des motifs de départ à la retraite). Pour la génération 1954, la RACL concerne toujours plus souvent les hommes mais 16,3 % des femmes sont parties avec ce motif.

⁴ Les résultats concernant la génération 1944 sont disponibles dans la note 2011-036, téléchargeable sur <http://www.statistiques-recherches.cnav.fr/images/etudes-economiques/trajec-toires-carriere/annees-sans-validation-au-cours-de-la-carriere-generation-1944.pdf>. Ceux concernant la génération 1950 sont disponibles dans la note 2017-007 et téléchargeable sur <https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/images/etudes-economiques/trajec-toires-carriere/annees-sans-validation-au-cours-de-la-carriere-generation-1950.pdf>

⁵ <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/emploi-et-chomage-des-seniors-en-2015>

Graphique 1 : Pourcentage par âge des assurés sans validation (après un premier report), entre 16 et 60 ans



— : Hommes - - - : Femmes

Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

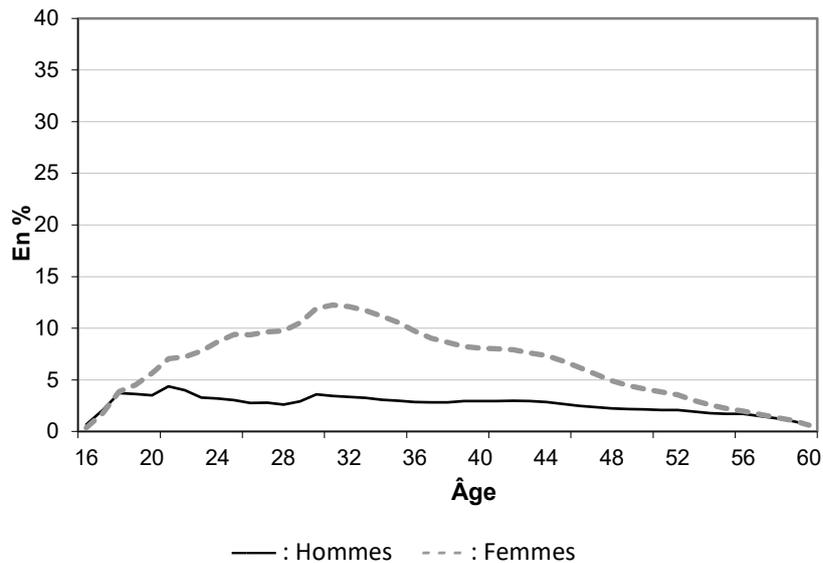
Note de lecture : parmi les femmes âgées de 59 ans, ayant déjà validé au moins un trimestre avant cet âge et non encore retraitées, 22,8 % n'ont pas validé de trimestre dans l'année civile.

Sur la seule période comprise entre le premier et le dernier report, 30,6 % des hommes et 52,7 % des femmes ont une interruption de validation.

En ne prenant pas en compte les années de non-validation entre le dernier report et le passage à la retraite (graphique 2), le profil des interruptions en cours de carrière est différent, principalement en fin mais aussi en début de carrière. La part des femmes n'ayant validé aucun trimestre dans l'année diminue avec l'âge dès 30 ans du fait de la non-prise en compte des assurées qui arrêtent leur activité et ne la reprennent pas jusqu'à la retraite⁶. Par ailleurs, les femmes de la génération 1954 ne connaissent pas le pic d'absences de validation observé à 20 ans pour celles de la génération 1950 : elles ont pu bénéficier de l'AVPF mise en œuvre à compter de 1972.

⁶ L'écart entre les deux courbes (selon que l'on se restreint ou non aux interruptions hors fin de carrière) est cependant plus faible entre les générations 1950 (1,4 point d'écart pour la génération 1950 à 30 ans et 1 point seulement pour la génération 1954).

Graphique 2 : Pourcentage par âge des assurés sans validation, entre premier et dernier report



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Note de lecture : parmi les femmes âgées de 39 ans ayant déjà validé un trimestre et qui en valideront encore, 8,2 % n'en ont validé aucun dans l'année civile de leurs 39 ans.

Encadré 1

Les validations en lien avec le congé maternité et l'éducation des enfants

Jusqu'en 2013, le congé maternité ouvre droit à un trimestre de période assimilée, indépendamment de la durée du congé. Depuis 2014, les périodes d'indemnités journalières au titre de l'assurance maternité et d'indemnités journalières de repos pour adoption permettent de valider des périodes assimilées.

Si la mère prend un congé parental, des trimestres sont attribués en fonction de sa durée dans un maximum de 12 trimestres par enfant.

Pour bénéficier de ces validations en lien avec l'arrivée d'un enfant, la mère doit être assurée sociale au préalable, c'est-à-dire avoir déjà cotisé à un régime d'assurance vieillesse.

Par ailleurs, depuis 1972, l'assurance vieillesse pour parents au foyer couvre, sous condition de ressources du ménage, condition d'activité et configuration familiale, les parents qui s'interrompent de travailler ou réduisent leur activité. L'AVPF bénéficie aux parents percevant certaines prestations familiales et répondant aux conditions citées ci-dessus, sans avoir nécessairement cotisé au préalable à l'assurance vieillesse.

Les CAF se substituent à l'employeur et à l'assuré pour verser les cotisations sociales à l'assurance vieillesse ce qui permet aux assurés de valider des trimestres à hauteur d'une rémunération annuelle au SMIC et d'avoir un salaire porté au compte de ce montant.

2) Fréquence et durée des interruptions de validation au cours de la carrière

Entre l'année du premier report et l'année du dernier report, 30,6 % des hommes ont au moins une période d'interruption de validation. En moyenne, 3,9 années civiles ne comportent alors aucune validation de trimestres entre le premier et le dernier reports. En intégrant la période d'interruption entre le dernier report et la liquidation de la pension, la part des hommes ayant une interruption passe à 37,8 % avec une période totale de non-validation de 5,9 ans. On peut ainsi en déduire que 7,2 % des hommes ont une seule interruption entre le dernier report et la liquidation de la retraite.

Les femmes sont 52,7 % à avoir au moins une période d'interruption entre les premier et dernier reports. Cumulées sur la carrière, 5,6 années sont alors sans validation en moyenne. En intégrant la période d'interruption entre dernier report et liquidation de la pension, la part des femmes ayant une interruption passe à 61,6 % avec une durée totale moyenne de non-validation de 10 ans. En conséquence, 8,9 % des femmes ont une seule interruption en fin de carrière.

Au cours de la carrière, les femmes ont, en moyenne, une durée totale d'interruption de validation plus élevée que les hommes et elles sont plus nombreuses à avoir des années sans validation de trimestre. Par rapport aux deux générations précédentes observées, les femmes de la génération 1954 sont moins nombreuses à connaître une absence de validation au cours de la carrière (52,7% contre respectivement 56 % pour la génération 1950 et 63,7 % pour la génération 1944). De même elles sont moins nombreuses à avoir une interruption entre l'âge de dernier report et la retraite (25,5 % contre 28,1 % et 38,7 %).

Si les durées d'interruptions des femmes au cours de la carrière ont diminué (de 6,1 ans pour la génération 1950 à 5,6 ans pour la génération 1954), cette baisse ne se retrouve pas pour l'interruption entre l'âge de dernier report et la retraite qui reste assez longue avec 12 ans et demi : le recul de l'âge d'annulation de la décote de 65 ans à 66 ans et 7 mois peut expliquer cette stabilité pour celles qui attendent cet âge pour obtenir le taux plein l'emploi (voir en annexe 3 la distribution des âges de dernier report en fonction de l'âge de départ en retraite).

Tableau 1 : Pourcentage des populations concernées par des interruptions de validation et durée moyenne cumulée des interruptions selon la période d'observation

HOMMES		interruption entre 1er et dernier report		interruption entre dernier report et retraite		interruption entre 1er report et retraite	
Nombre d'interruptions	% de pop	durée moyenne cumulée d'interruption (années)	% de pop	durée moyenne cumulée d'interruption (années)	% de pop	durée moyenne cumulée d'interruption (années)	
aucune	69,4%	0,0	86,2%	0,0	62,2%	0,0	
au moins une	30,6%	3,9	13,8%	7,6	37,8%	5,9	
FEMMES		interruption entre 1er et dernier report		interruption entre dernier report et retraite		interruption entre 1er report et retraite	
Nombre d'interruptions	% de pop	durée moyenne cumulée d'interruption (années)	% de pop	durée moyenne cumulée d'interruption (années)	% de pop	durée moyenne cumulée d'interruption (années)	
aucune	47,3%	0,0	74,5%	0,0	38,4%	0,0	
au moins une	52,7%	5,6	25,5%	12,5	61,6%	10,0	

Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

En termes de nombre d'interruptions au cours de la carrière, celui-ci reste limité. Plus de 80 % des hommes ayant des interruptions au cours de leur carrière n'en ont qu'une ou deux. Pour les femmes concernées, il y a plus d'interruptions, près d'un tiers d'entre elles en ayant au moins trois.

Il apparaît assez logiquement que le nombre d'années sans validation est d'autant plus élevé que le nombre d'interruptions est important. Cependant, la durée de l'interruption des femmes qui n'en ont qu'une reste beaucoup plus importante (6,2 ans) que celle des hommes (3,6 ans).

Tableau 2 : Répartition des retraités selon le nombre d'interruptions de validation entre l'âge du premier report et l'année de liquidation et durée moyenne cumulée des interruptions

		en % de pop ayant au moins 1 interruption	durée moyenne d'interruption cumulée (années)
Nombre d'interruptions (Hommes)	1 interruption	61,7	3,6
	2 interruptions	21,1	6,9
	3 interruptions	10,7	10,7
	4 et +	6,6	17,2
Nombre d'interruptions (Femmes)	1 interruption	38,4	6,2
	2 interruptions	29,2	11,2
	3 interruptions	17,9	14,4
	4 et +	14,5	19,9

Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Note de lecture : Pour les hommes ayant 3 interruptions, le nombre d'années sans validation est de 10,7 en moyenne.

2 - INTERRUPTIONS EN FONCTION DE LA DUREE D'ASSURANCE ET DES REVENUS

1) Fréquence et durée des interruptions de validation de trimestre selon la durée de carrière

Dans cette partie, nous analysons le nombre d'interruptions en fonction de la durée d'assurance totale des individus⁷.

Conformément à l'intuition, la part d'assurés ayant une interruption de validation diminue quand leur durée d'assurance augmente (Tableau 3). Ainsi, 24,8 % des hommes ont connu une interruption parmi ceux ayant validé au moins 165 trimestres, contre plus de 90 % de ceux qui valident moins de 120 trimestres. Cependant, ces chiffres sont à relativiser au regard des effectifs dans les différentes tranches de durée, la majorité des assurés ayant validé au moins 165 trimestres⁸. Parmi les assurés ayant au moins 165 trimestres, 75,2 % des hommes n'ont aucune interruption, contre 54,4 % des femmes.

Tableau 3 : Part des assurés ayant une interruption entre l'âge de 1^{er} report et le passage à la retraite, selon la durée d'assurance (en pourcentage)

	< 80 trimestres	[80-119] trimestres	[120-139] trimestres	[140-164] trimestres	Au moins 165 trimestres	ensemble
hommes	91,7	91,9	87,2	78,4	24,8	37,8
femmes	96,7	96,1	95,4	90,8	45,6	61,6

Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Remarque : la durée est la durée d'assurance validée tous régimes retenue pour le calcul de la pension (qui tient notamment compte des majorations de durée d'assurance).

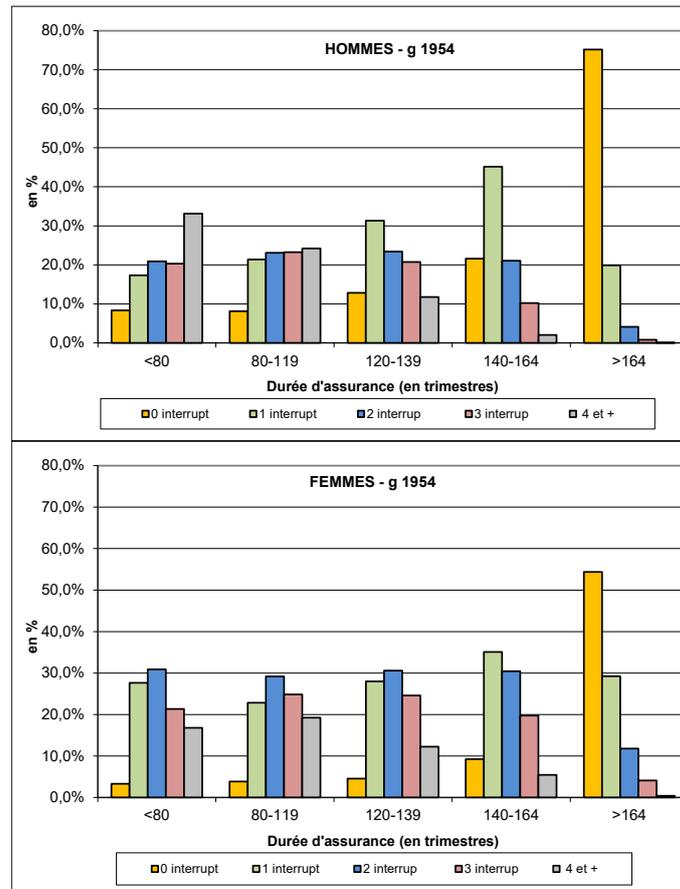
La fréquence des interruptions est plus élevée pour les assurés qui ont des durées d'assurance faibles. A durée équivalente, la fréquence des interruptions est toujours plus importante pour les femmes que pour les hommes.

⁷ Pour rappel, la durée nécessaire pour le taux plein est 165 trimestres pour la génération 1954.

⁸ Répartition des effectifs dans les différentes tranches de durée d'assurance (en pourcentage) :

	< 80 trimestres	[80-119] trimestres	[120-139] trimestres	[140-164] trimestres	Au moins 165 trimestres	ensemble
Hommes	2,5	3,9	3,7	11,8	78,1	100,0
Femmes	5,9	8,6	6,4	12,1	67,1	100,0
Total	4,2	6,3	5,1	12,0	72,4	100,0

Graphique 3 : Répartition des assurés par nombre d'interruptions de validation, selon la durée d'assurance



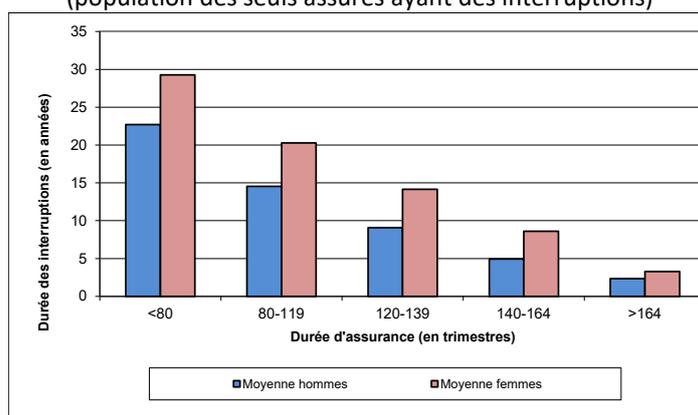
Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Remarque : Les interruptions sont comptabilisées entre l'âge du premier report et l'année de départ à la retraite.

Note de lecture : Parmi les femmes qui ont une durée d'assurance comprise entre 140 et 164 trimestres, 9,2 % n'ont pas d'interruption entre l'âge du premier report et l'âge de départ à la retraite, 35,1 % ont une interruption, 30,5 % en ont 2, 19,7 % en ont 3 et 5,5 % en ont 4 ou plus.

Graphique 4 : Durées cumulées moyennes des interruptions de validation, selon la durée d'assurance
(population des seuls assurés ayant des interruptions)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Remarque : Les interruptions sont comptabilisées entre l'âge du premier report et l'année de départ à la retraite.

2) Fréquence et durée des interruptions de validation selon la catégorie de revenu

Dans cette partie, nous analysons le nombre d'interruptions en fonction de la rémunération moyenne de carrière des individus. Cette rémunération de carrière est déterminée par la moyenne des salaires perçus entre 35 et 50 ans⁹. Pour un certain nombre de retraités du régime général de la génération 1954, il n'y a pas de salaire disponible entre ces deux âges, du fait de passage dans d'autres régimes sur la période ou d'interruption de carrière, par exemple. Cette absence de salaire moyen de carrière concerne 19,2 % d'hommes et 21,7 % de femmes. A noter que la distribution des hommes et des femmes entre les tranches n'est pas équivalente, les femmes se concentrant plutôt dans les tranches de revenus les plus basses¹⁰.

Pour les hommes comme pour les femmes, le nombre d'interruptions est d'autant plus faible que la rémunération moyenne entre 35 et 50 ans est élevée.

⁹ Le salaire moyen perçu entre 35 et 50 ans est exprimé en % du plafond de la sécurité sociale. Seules les années avec salaires sont retenues pour le calcul de la moyenne. Quatre tranches ont été déterminées à partir des quartiles constatés sur l'ensemble de la population.

¹⁰ Répartition des effectifs dans les différentes tranches de salaire moyen :

	< 29 % du plafond	[29 – 58 %[du plafond	[58 – 85 %[du plafond	[85 % et plus du plafond	ensemble
Hommes	14,0%	19,6%	30,2%	36,2%	100,0%
Femmes	35,6%	30,2%	20,0%	14,2%	100,0%

Tableau 4 : Répartition des retraités de la génération 1954 selon le niveau de rémunération entre 35 et 50ans (exprimé en % du plafond de la sécurité sociale) et la présence d'une interruption de validation (en %)

	< 29 % du plafond	[29 – 58 %[du plafond	[58 – 85 %[du plafond	[85 % et plus du plafond	ensemble
Hommes	68,2	46,0	23,4	24,8	34,6
Femmes	80,9	57,6	38,3	33,3	58,6

Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les retraités ayant eu un salaire entre 35 et 50 ans sont retenus (79,5 % de la population initiale).

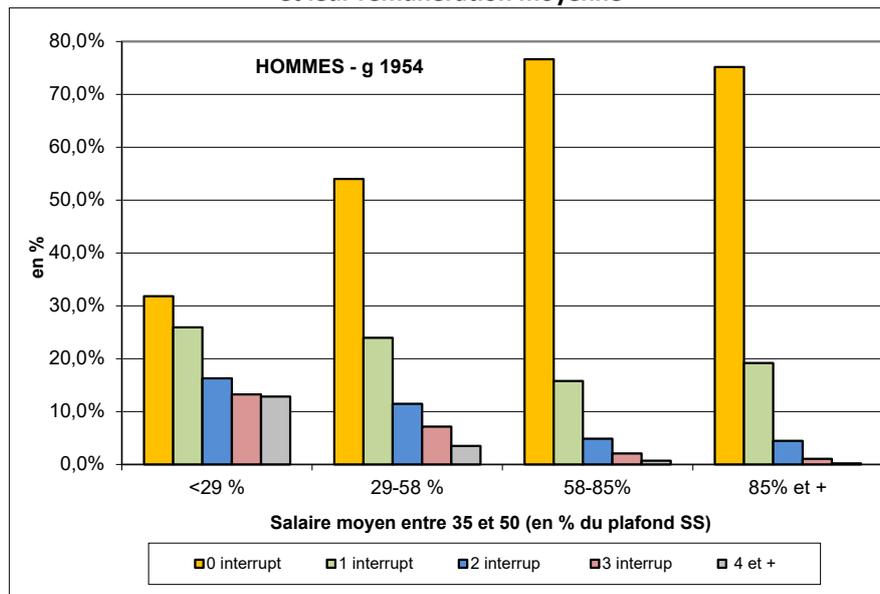
Note de lecture : Parmi les hommes dont le niveau de rémunération entre 35 et 50 ans est inférieur à 29 % du plafond de la sécurité sociale, 68,2 % ont eu au moins une interruption.

A niveau de rémunération équivalent sur la carrière, l'écart entre les hommes et les femmes est important avec 80,9 % des femmes aux revenus les plus faibles qui ont eu au moins une interruption contre 68,2 % pour les hommes. Par rapport à la génération 1950, le pourcentage de femmes qui connaît une interruption continue de baisser (par exemple, elles étaient 84,2% dans la tranche de salaires la plus faible à avoir eu au moins une interruption contre 80,9 % dans la génération 1954). Pour les femmes aux revenus les plus élevés, le pourcentage de femmes avec au moins une interruption reste conséquent et stable (33,3 % de femmes ayant au moins une interruption contre 24,8 % pour les hommes). En revanche, le pourcentage d'hommes avec au moins une interruption de validation est en progression entre les deux générations.

L'augmentation du nombre d'interruptions touche l'ensemble des hommes même si le pourcentage reste nettement plus élevé parmi les hommes ayant une faible rémunération (graphique 5). Dans la tranche de salaires la plus faible, ils sont 42,3 % à avoir eu au moins 2 interruptions contre 40 % de ceux de la génération 1950 situés dans la même tranche. Parmi les hommes se situant dans la tranche de rémunération la plus élevée, 5,7 % ont eu au moins deux interruptions contre 4 % parmi ceux de la génération 1950.

Parmi les femmes 24 % de ont eu au moins deux interruptions dans la tranche de salaire la plus basse, contre 8,6 % pour la tranche la plus élevée. Par rapport à la génération 1950, la fréquence des interruptions diminue pour toutes les tranches de rémunération, à l'exception de la plus élevée qui augmente d'un point : les femmes de la génération 1950 étaient respectivement 59 %, 31,3 %, 15,2 % et 7,8 % à avoir au moins 2 interruptions tandis que celles de la génération 1954 sont 53,8 %, 27,5 % 14,1 % et donc 8,6 % en fonction de la tranche de rémunération.

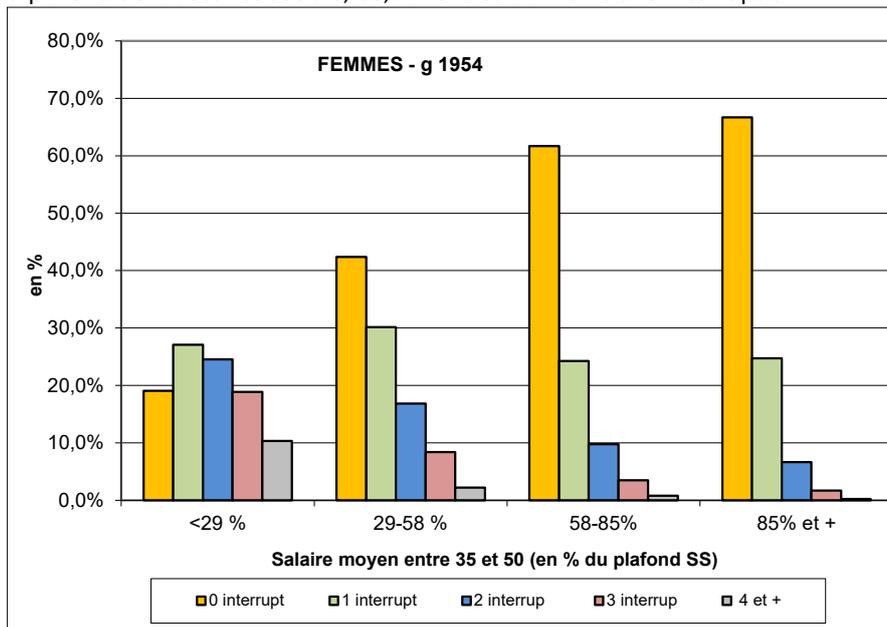
Graphique 5 : Répartition des assurés selon le nombre d'interruptions de validation et leur rémunération moyenne



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

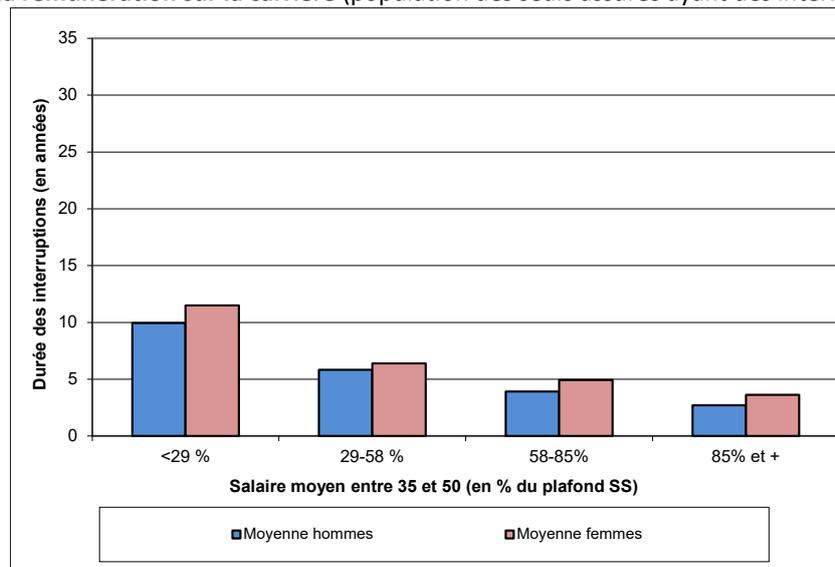
Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les retraités ayant eu un salaire entre 35 et 50 ans sont retenus (79,5 % de la population initiale).

Note de lecture : Parmi les hommes dont le niveau de rémunération entre 35 et 50 ans est inférieur à 29% du plafond de la sécurité sociale, 68,2 % ont eu au moins une interruption.



En lien avec le nombre de périodes sans validation, la durée cumulée des interruptions de validation diminue avec le niveau du salaire moyen sur la carrière.

Graphique 6 : Durées cumulées moyennes des interruptions de validation, selon la rémunération sur la carrière (population des seuls assurés ayant des interruptions)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les retraités ayant eu un salaire entre 35 et 50 ans sont retenus (79,5 % de la population initiale).

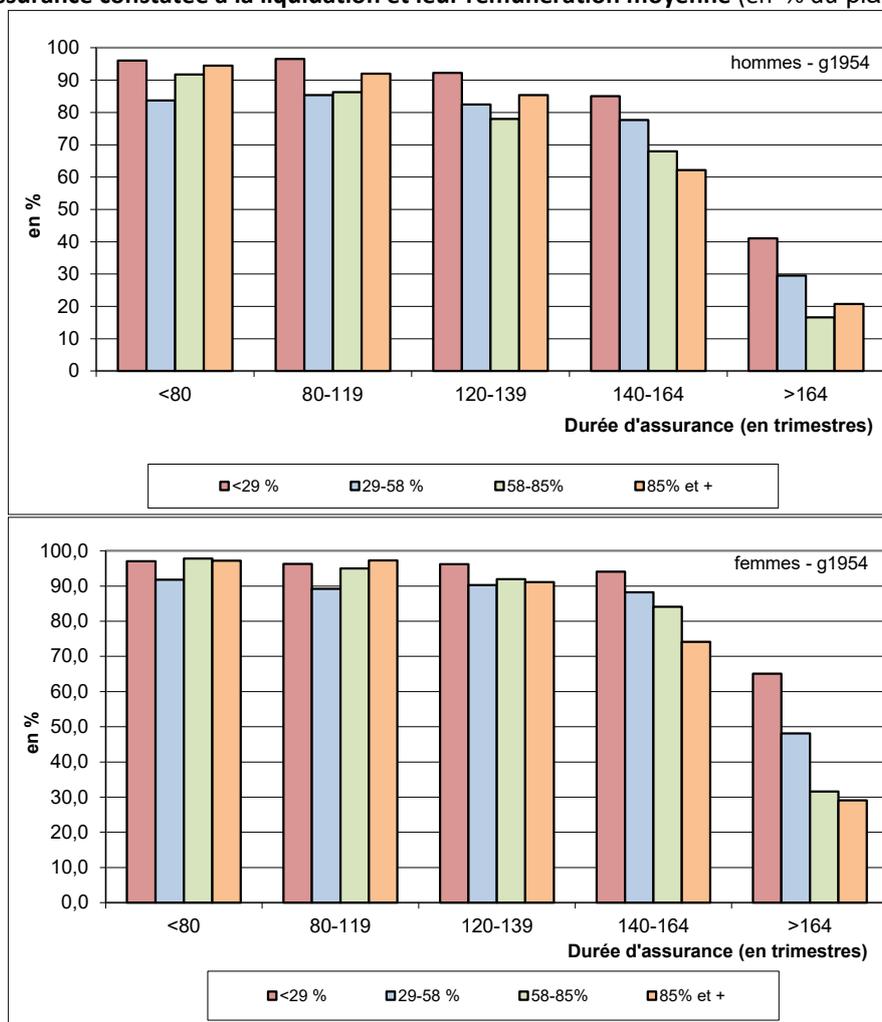
Note de lecture : Parmi les hommes dont le niveau de rémunération entre 35 et 50 ans est inférieur à 29 % du plafond de la sécurité sociale, et qui ont au moins eu une année sans validation, la durée moyenne cumulée des interruptions est de 10 ans.

Remarque : Les interruptions sont comptabilisées et cumulées en années civiles entre l'âge du premier report et le départ à la retraite.

3) Fréquence des interruptions de validation selon la durée d'assurance et la catégorie de revenu

Les périodes de non-validation de trimestre sont d'autant moins fréquentes et d'autant plus courtes en durée cumulée que la durée d'assurance et le salaire moyen sont élevés.

Graphique 7 : Part des assurés ayant une interruption de validation dans leur carrière, selon leur durée d'assurance constatée à la liquidation et leur rémunération moyenne (en % du plafond)



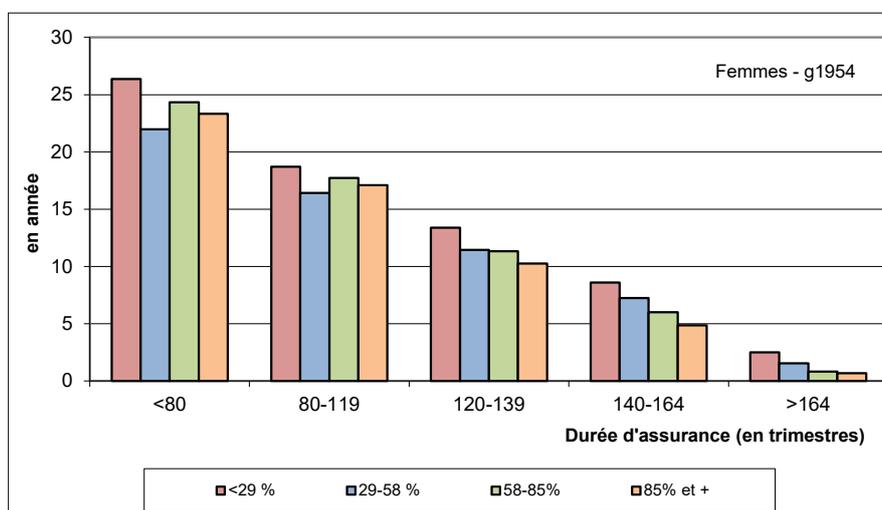
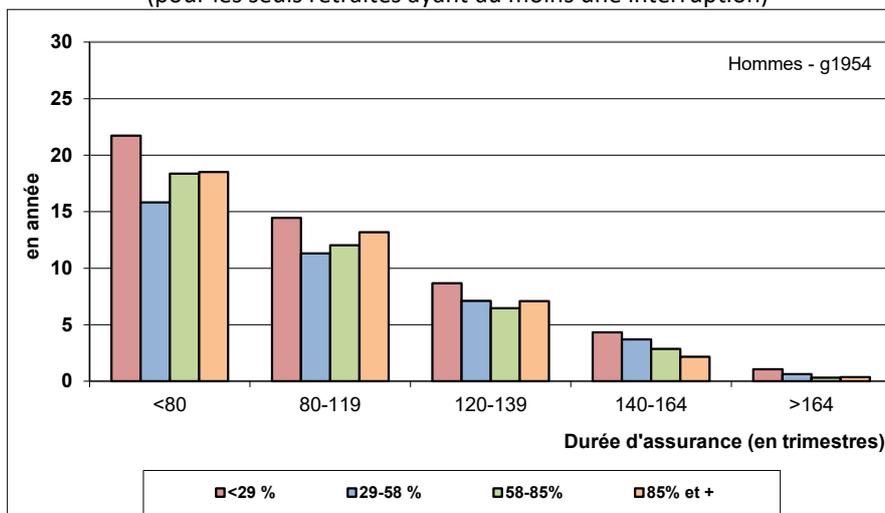
Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les retraités ayant eu un salaire entre 35 et 50 ans sont retenus (79,5 % de la population initiale).

Remarque : Les interruptions sont comptabilisées et cumulées en années entre l'âge du premier report et le départ à la retraite.

Pour les assurés qui ont au moins la durée requise pour le taux plein, c'est-à-dire 165 trimestres, la fréquence des interruptions n'est pas similaire en fonction du salaire pour les hommes et les femmes. Pour les femmes, plus le salaire augmente moins les interruptions sont fréquentes. En revanche pour les hommes les interruptions sont moins fréquentes pour le troisième quartile avec 17 % contre 21 % pour les hommes qui ont les salaires dans le quatrième quartile (et c'était déjà le cas pour la génération 1950).

Graphique 8 : Durée moyenne cumulée des interruptions de validation dans la carrière, selon la durée d'assurance constatée à la liquidation et la rémunération moyenne des assurés (pour les seuls retraités ayant au moins une interruption)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les retraités ayant eu un salaire entre 35 et 50 ans sont retenus (79,5 % de la population initiale).

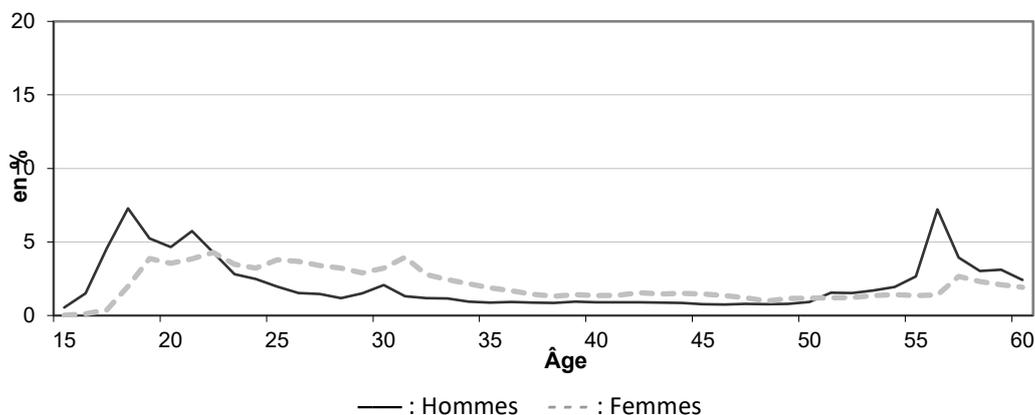
Remarque : Les interruptions sont comptabilisées et cumulées en années entre l'âge du premier report et le départ à la retraite.

3 - POSITIONNEMENT DES INTERRUPTIONS DE VALIDATION

Dans cette partie, le positionnement des interruptions au cours de la carrière est analysé. Les graphiques ci-dessous indiquent la proportion d'assurés n'ayant pas pour l'année n de validation de trimestre, selon le nombre d'interruptions comptabilisées entre le premier report et le départ en retraite.

Les cas les plus fréquents sont retenus : une seule interruption, deux ou trois, soit 93,4 % des carrières avec interruptions pour les hommes et 85,5 % pour les femmes (cf. tableau 2)

Graphique 9 : Positionnement de la 1^{re} année de la période d'absence de validation par rapport à l'âge des assurés – champ : assurés ayant une seule interruption au cours de la carrière



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Les assurés ayant une seule interruption ont été retenus.

Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge de départ en retraite.

Pour rappel, sur l'ensemble de la population ayant au moins une interruption, 61,7 % des hommes et 38,4 % des femmes ont une seule période sans validation au cours de la carrière jusqu'à la liquidation de leur retraite (tableau 2). Lorsque celle-ci intervient en fin de carrière (pour 26 % des hommes et 16 % des femmes elle se produit après 54 ans), l'âge au début de l'interruption est concentré entre 56 et 58 ans. Lorsque l'interruption se produit en début de carrière (avant 35 ans dans 54,5 % des cas pour les hommes et 58,2 % pour les femmes), l'âge au début de l'interruption est plus étalé dans le temps. Par rapport à la génération 1950, les interruptions des femmes en début de carrière sont moins concentrées avant 30 ans. Elles se répartissent entre 20 et 35 ans, en lien avec le recul de l'âge à la maternité (graphique 9).

21,1 % des hommes et 29,2 % des femmes ont deux interruptions au cours de la carrière (tableau 2). Les femmes ont en majeure partie une interruption en début de carrière puis une seconde en fin de carrière. Les hommes ont une première interruption également concentrée en début de carrière. Ce changement pour les hommes par rapport à la génération 1950 traduit une insertion sur le marché du travail plus difficile de la génération 1950 en raison de la montée du chômage liée au premier choc pétrolier de 1973¹¹. Le début de leur seconde interruption se répartit sur tous les âges mais se produit plus fréquemment en fin de carrière (graphique 10).

10,7 % des hommes et 17,9 % des femmes ont trois interruptions au cours de la carrière. Le positionnement de la première interruption intervient majoritairement au cours des toutes premières années de la carrière (entre 22 et 30 ans), tandis que la deuxième interruption se répartit sur toute la carrière. La troisième interruption est localisée principalement entre 40 ans et 60 ans (graphique 11).

¹¹ P. Mormiche (1975) « Les jeunes sur le marché du travail », *Economie et Statistique* n°69, pp.65-71.

4 - REPORTS PRECEDANT UNE INTERRUPTION DE VALIDATION

Dans cette partie, sont étudiés les reports de l'année civile précédant une période sans validation.

Les reports identifiés distinguent, sur l'année, les trimestres validés au titre de :

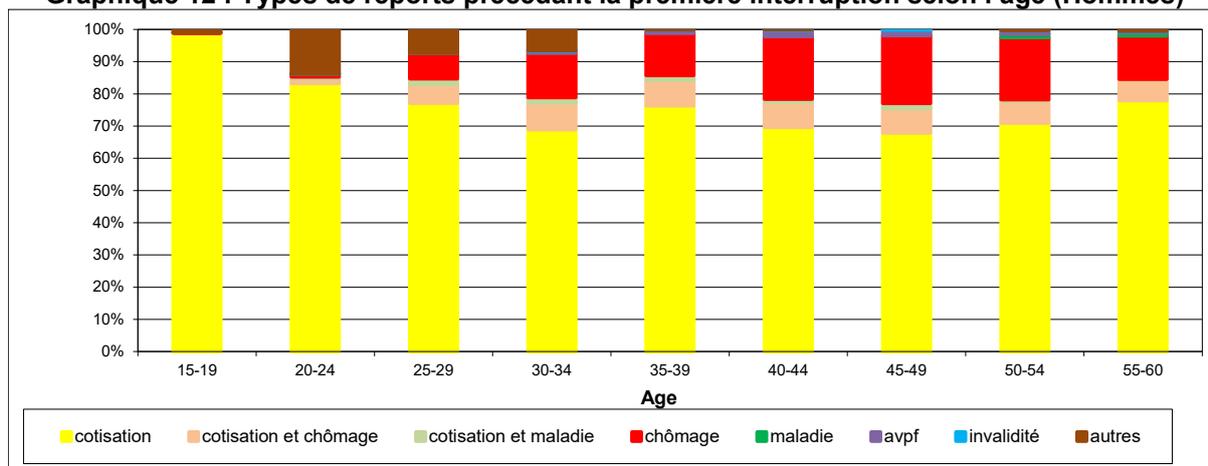
- l'activité (cotisation au régime général ou dans un autre régime), seule, sans autre type de report ;
- le chômage seul ;
- la maladie seule ;
- l'AVPF seule ;
- l'invalidité seule ;
- l'activité et le chômage ;
- l'activité et la maladie ;
- les autres types de combinaisons (service militaire, maladie et invalidité, chômage et invalidité...).

Dans un premier point, les graphiques portent sur la répartition des reports avant interruption pour la première interruption (hors absence de validation de fin de carrière). L'analyse effectuée pour la deuxième interruption conduit à des résultats similaires (voir en annexe 4). L'analyse est effectuée sur les assurés ayant connu au moins une interruption au cours de la carrière. Dans le deuxième point, la répartition des reports avant la période d'interruption de validation entre dernier report et passage à la retraite est étudiée.

1) Reports avant une interruption de validation au cours de la carrière

Pour les hommes, le report l'année précédant l'interruption est le plus souvent l'activité, avec à partir de 40 ans, un poids du chômage et de la maladie qui devient plus conséquent. Pour les femmes, entre 30 et 50 ans, les reports d'activité représentent la moitié des reports précédant l'interruption ; l'autre moitié est composée de l'AVPF ainsi que de reports de périodes assimilées maladie (jusqu'en 2004, il n'est pas possible de distinguer les PA maternité des PA maladie), puis le chômage devient plus important.

Graphique 12 : Types de reports précédant la première interruption selon l'âge (Hommes)



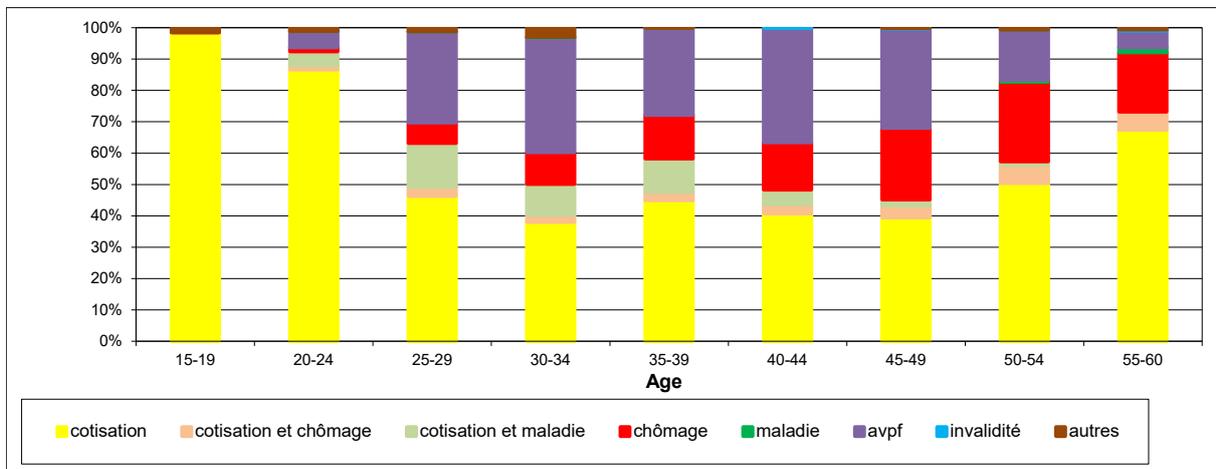
Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Assurés ayant eu au moins une interruption.

Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge du dernier report.

Graphique 13 : Types de reports précédant la première interruption selon l'âge (Femmes)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurées de la génération 1954 vivantes en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

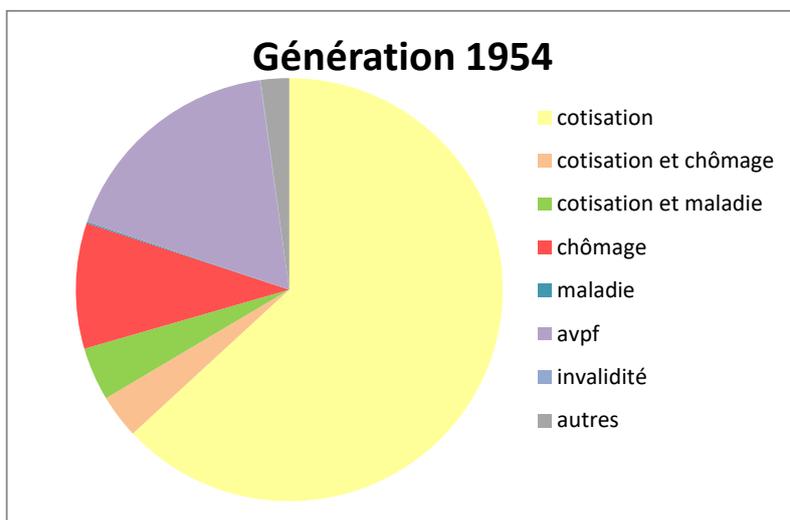
Assurées ayant eu au moins une interruption.

Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge du dernier report.

Ces résultats sont très proches de ceux obtenus avec la génération 1944 et 1950. L'année qui précède une interruption de validation de trimestre est majoritairement une année travaillée quel que soit l'âge ou la durée de l'interruption. Cependant, la part de reports chômage précédant une interruption continue d'augmenter entre les générations (passant de 4 % pour la génération 1944 à 7 % pour la génération 1950 et 10 % pour la génération 1954)¹². Pour les femmes, l'AVPF est également un report précédant une interruption important pour la génération 1954 comme pour la génération 1950 qui a pu en bénéficier dès 18 ans en raison de l'entrée en vigueur en 1972 du dispositif. A noter également qu'avant 1972, le motif de la période assimilée n'était pas distingué. Ainsi pour les reports précédant l'interruption, la catégorie « autres reports » est plus importante pour la génération 1944 car elle inclut les périodes assimilées ainsi que le service militaire.

¹² Pour les trois générations, la période de chômage non indemnisé qui suit sans interruption une période de chômage indemnisé peut être validée dans la limite de 5 ans sous certaines conditions. En revanche, pour les chômeurs qui n'avaient jamais été indemnisés et qui n'ont pas encore l'âge d'annulation de la décote, la période de chômage continue ou non qui peut être validée comme période assimilée chômage est passée de 1 an à 1 an et demi à partir de 2011.

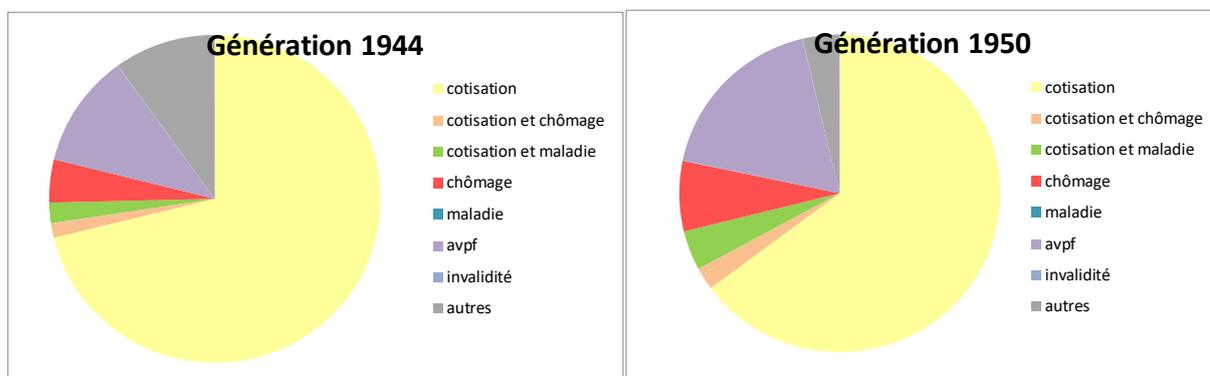
Graphique 14 : Types de reports précédant une interruption : comparaison génération 1944, 1950 et 1954



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge du dernier report.



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015.

Champ : retraités de la génération 1944 et 1950 vivants à 60 ans qui ont liquidé leur pension au 31 décembre respectivement 2009 et 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Note de lecture : Pour la génération 1944, 10% des reports précédant une interruption entre l'âge du premier report et l'âge du dernier report sont des « autres reports » tandis que cette part est de 4% pour la génération 1950.

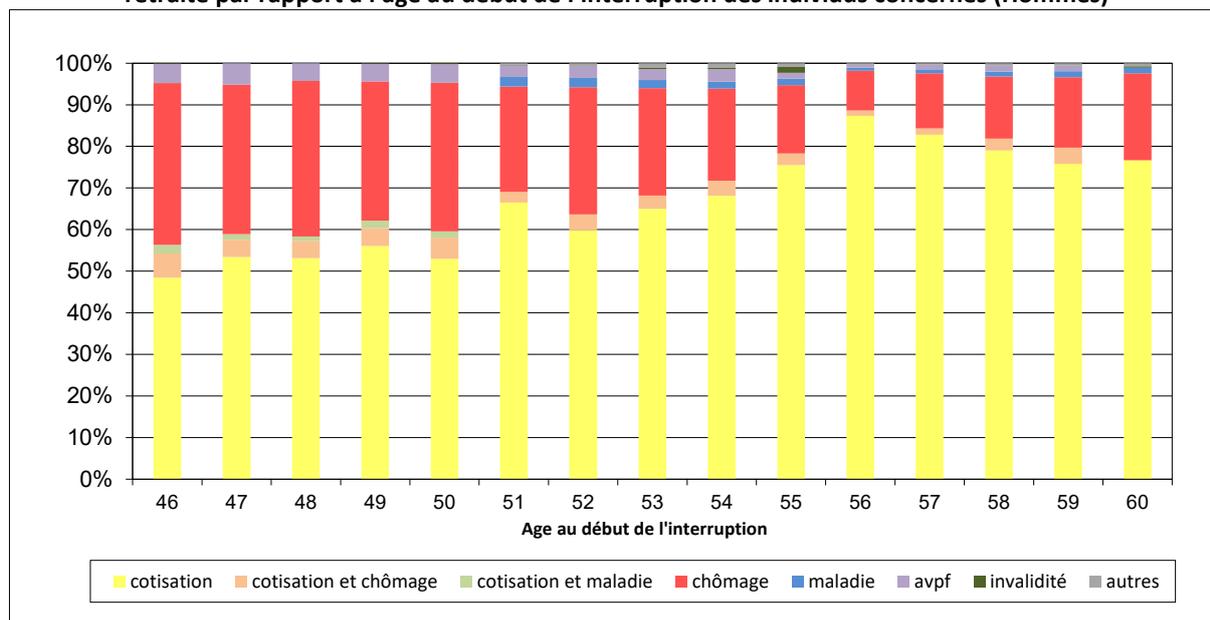
2) Nature du dernier report (dans le cas où il y a une absence de validation avant l'âge de la retraite)

L'absence de validation entre le dernier report et le départ à la retraite concerne 13,8 % des hommes et 25,5 % des femmes de la génération 1954 pour une durée moyenne respective de 7,6 ans et 12,5 ans (Tableau 1). Sur les fins de carrière, les principaux reports avant une interruption sont des périodes cotisées, des périodes de chômage et, pour les femmes, de l'AVPF. L'invalidité est peu représentée,

car les assurés concernés bénéficient en général de périodes assimilées invalidité jusqu'à la liquidation de leur retraite.

Pour les hommes, plus l'âge du dernier report est précoce, plus la part du chômage est importante. Ce résultat était déjà observé pour la génération 1944. Cependant, on peut noter que la proportion de chômage recommence à augmenter à partir de 57 ans, pour la génération 1954 comme pour la génération 1950 (graphique 14). Cette augmentation peut s'expliquer par un effet de structure lié aux retraites anticipées carrières longues. Par rapport à la génération 1944, les hommes de la génération 1950 et ceux de la génération 1954 qui avaient la durée et les autres conditions nécessaires ont pu partir avant 60 ans. Cette particularité n'est pas visible pour les femmes. En revanche, le graphique 15 montre que plus le dernier report est précoce, plus la part de l'AVPF est importante.

Graphique 15 : Types de reports précédant une interruption entre l'année du dernier report et l'âge de la retraite par rapport à l'âge au début de l'interruption des individus concernés (Hommes)



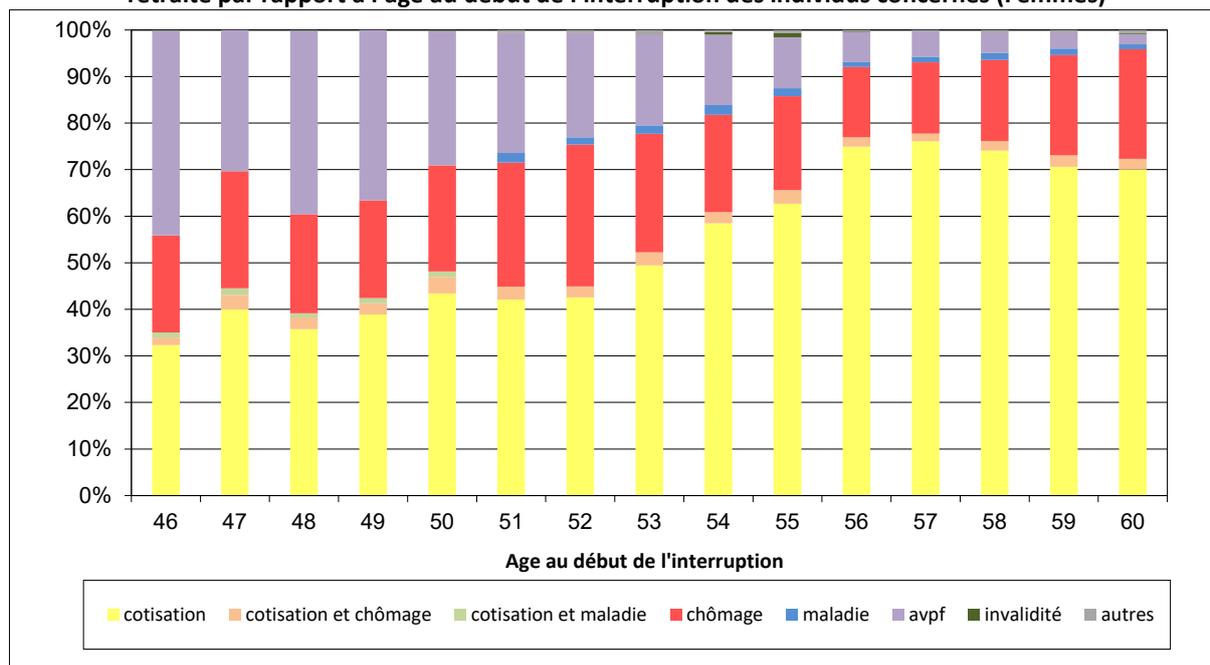
Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021, ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Seuls les assurés ayant une interruption entre le dernier report et le départ à la retraite sont retenus.

Bornes : Entre l'âge du dernier report et l'âge de liquidation de la retraite.

Graphique 16 : Types de reports précédant une interruption entre l'année du dernier report et l'âge de la retraite par rapport à l'âge au début de l'interruption des individus concernés (Femmes)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurées de la génération 1954 vivantes en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021, ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans) et non encore retraitées à l'âge étudié.

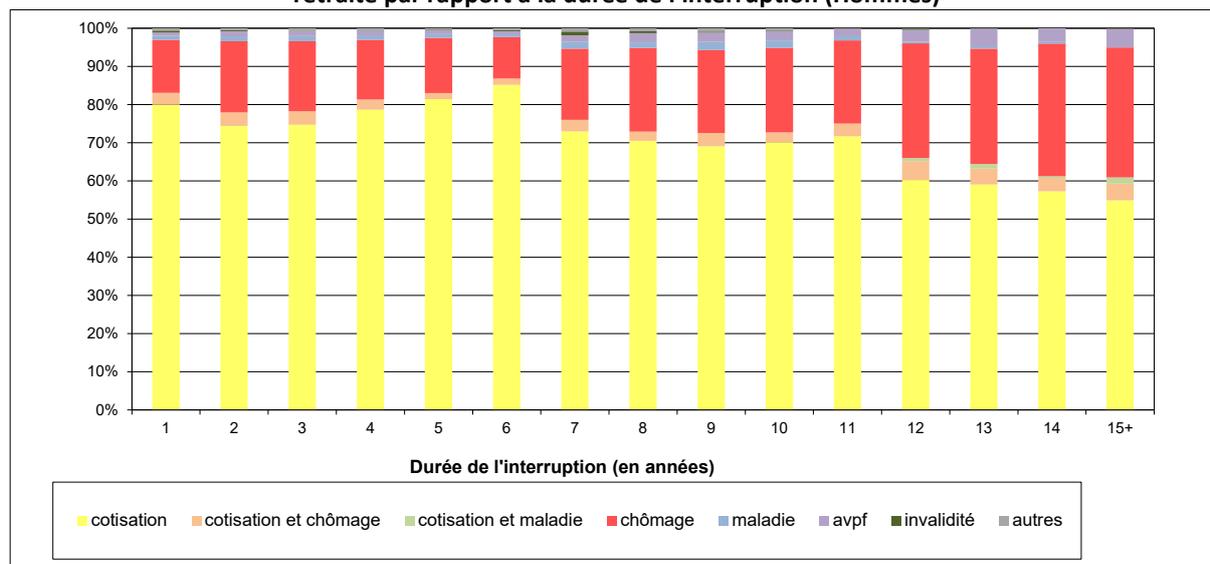
Seules les assurées ayant une interruption entre le dernier report et le départ à la retraite sont retenues.

Bornes : Entre l'âge du dernier report et l'âge de liquidation de la retraite.

Les graphiques sur la répartition des derniers reports en fonction de la durée de l'interruption jusqu'au départ à la retraite complètent l'analyse.

En particulier pour les femmes plus la durée d'interruption est importante, plus la part de l'AVPF est grande (50 % pour les interruptions de 15 ans et plus), ce qui reflète un éloignement important du marché du travail.

Graphique 17 : Types de reports précédant une interruption entre l'année du dernier report et le passage à la retraite par rapport à la durée de l'interruption (Hommes)



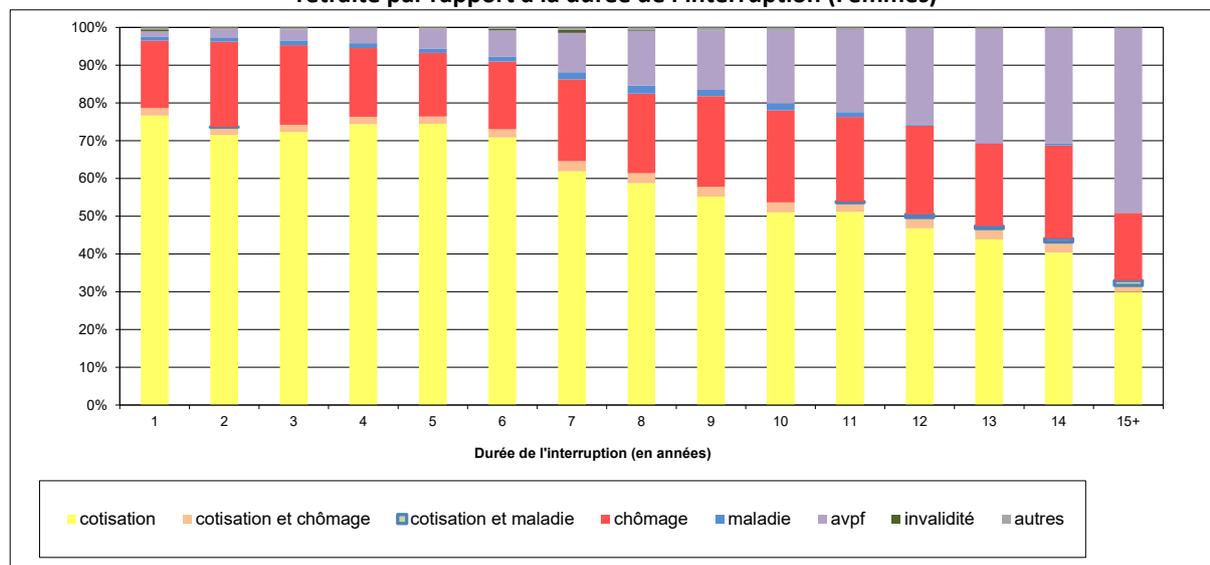
Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Seuls les assurés ayant une interruption entre le dernier report et le départ à la retraite sont retenus.

Bornes : Entre l'âge du dernier report et l'âge de liquidation de la retraite.

Graphique 18 : Types de reports précédant une interruption entre l'année du dernier report et le passage à la retraite par rapport à la durée de l'interruption (Femmes)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurées de la génération 1954 vivantes en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

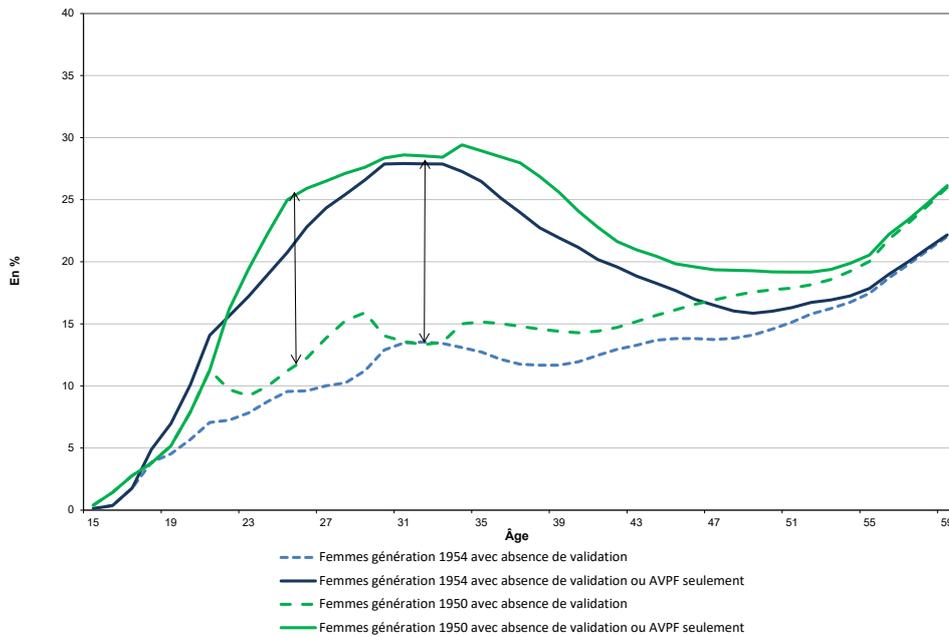
Seules les assurées ayant une interruption entre le dernier report et le départ à la retraite sont retenues.

Bornes : Entre l'âge du dernier report et l'âge de liquidation de la retraite.

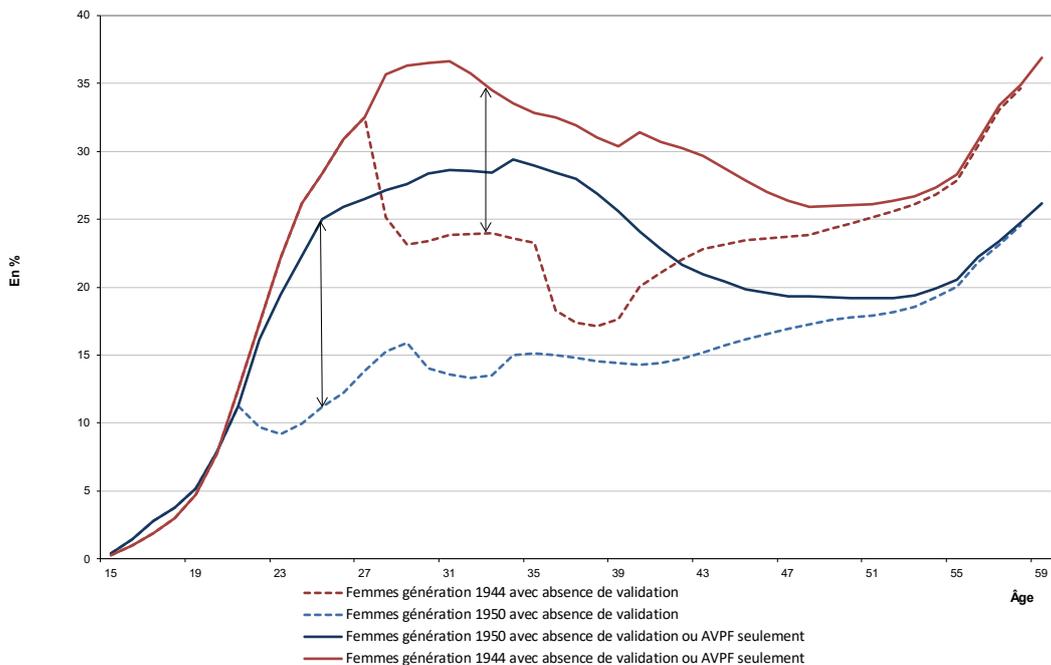
ANNEXE 1 : COMPARAISON DES ABSENCES DE VALIDATION ET DU ROLE DE L'AVPF ENTRE LES FEMMES DE LA GENERATION 1954 ET CELLES DE LA GENERATION 1950 (rappel de l'écart entre les générations 1944 et 1950)

Dans cette annexe, les années contenant uniquement des validations AVPF sont ajoutées aux périodes sans validation.

Part des femmes avec absence de validation de droits à la retraite (avec et sans validation AVPF)



Part des femmes avec absence de validation de droits à la retraite (avec et sans validation AVPF)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : femmes assurées des générations 1944, 1950 et 1954 vivantes l'année de leurs 60 ans qui ont liquidé leur pension au 31 décembre de l'âge d'annulation de la décote (soit 65 ans pour les générations 1944 et 1950 et 67 ans pour la génération 1954) ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Note de lecture : à 30 ans, 36,5 % des femmes de la génération 1944 ont une interruption de carrière mais, grâce à l'AVPF, seules 23,4 % n'ont pas d'absence de validation. L'AVPF compense à hauteur de 13 points l'absence de validation à cet âge. Pour les femmes de la génération 1950, l'AVPF compense à hauteur de 14 points à 30 ans et pour la génération 1954, la compensation est de 15 points à ce même âge.

La différence entre les courbes pleines et en pointillés de même couleur mesure la part des femmes couvertes par l'AVPF, ce qui représente entre 10 et 15 points selon l'âge considéré et la génération¹³. L'écart entre les deux courbes pleines s'explique par l'augmentation du taux d'activité des femmes, particulièrement important entre 25 et 35 ans, mais aussi en fin de carrière.

¹³ Pour une illustration de l'importance de l'AVPF, Voir Dardier A., 2015, « Les nouvelles retraitées bénéficiaires de l'AVPF : typologie des profils », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°121 pp 55-66.

ANNEXE 2 : MOTIFS DE DEPARTS A LA RETRAITE

Plusieurs situations différentes de départs à la retraite peuvent être distinguées selon la valeur du taux de liquidation de la pension. Celui-ci a une valeur maximale de 50 % ; on parle alors de «taux plein ». Il est atteint si l'assuré remplit au moins l'une de ces conditions :

- il dispose du nombre requis de trimestres validés, tous régimes confondus (soit respectivement 160, 162 et 165 trimestres pour les générations 1944, 1950 et 1954). S'il valide des trimestres au-delà et a atteint l'âge légal, il acquiert des trimestres de surcote ;
- il est reconnu inapte ou invalide au moment de la retraite ;
- il demande sa retraite à partir de l'âge d'annulation de la décote (65 ans pour les générations 1944 et 1950 et 66 ans et 7 mois pour la génération 1954). Du fait de la fenêtre d'observation des retraités qui s'arrête pour les générations 1944 et 1950 à 67 ans donc 2 ans après l'atteinte de l'âge d'annulation de la décote et à 67 ans pour la génération 1954 donc moins d'un an après cet âge, les assurés qui partent à partir de l'âge d'annulation de la décote sont potentiellement moins nombreux dans la génération 1954.

Les assurés ne réunissant pas le nombre de trimestres requis pour le taux plein et n'étant pas reconnus inaptes ont un taux de liquidation inférieur à 50 % s'ils partent avant l'âge d'annulation de la décote. On parle alors de « taux réduit » ou de décote. Enfin, depuis 2004, les assurés qui ont commencé à travailler tôt peuvent partir à la retraite avant l'âge légal d'ouverture des droits (60 ans pour les générations 1944 et 1950 et 61 ans et 7 mois pour la génération 1954) s'ils respectent certaines conditions de durée d'assurance.

Dans cette étude, par ordre de priorité, les motifs de départ des assurés sont ainsi déterminés :

- la retraite progressive
- la retraite anticipée pour carrière longue
- les retraites anticipées pour handicap, ou travailleurs handicapés ou amiante ou incapacité permanente (dispositifs liés à la santé)
- l'inaptitude au travail (inapte, ex-invalide) ;
- la durée d'assurance, correspondant à l'obtention du nombre de trimestres requis pour l'acquisition du taux plein, en fonction de la génération ;
- la surcote est distinguée de la durée d'assurance et concerne les assurés qui ont validé des trimestres au-delà de l'âge légal et de la durée requise pour le taux plein.
- l'âge d'annulation de la décote, variable selon la génération (appelé également « âge du taux plein ») ;
- la décote.

Ainsi, huit modalités de départ sont distinguées, qui sont fonction de l'âge, de la durée d'assurance validée dans l'ensemble des régimes et de la catégorie de pension (pension « normale » ou au titre de l'inaptitude).

Répartition des retraités des générations 1944, 1950 et 1954 selon le motif de départ à la retraite

	Hommes		
	1944	1950	1954
RACL	4,2%	19,8%	35,6%
Dispositifs anticipés liés à la santé	0,0%	0,0%	0,7%
Inaptitude	16,2%	14,9%	15,0%
Retraite progressive	0,0%	0,2%	0,4%
Durée	51,1%	36,9%	21,6%
Surcote	10,7%	13,5%	13,1%
âge d'annulation de la décote	10,9%	8,3%	4,4%
Décote	6,8%	6,4%	9,3%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%
	Femmes		
	1944	1950	1954
RACL	6,5%	5,6%	16,3%
Dispositifs anticipés liés à la santé	0,0%	0,0%	0,4%
Inaptitude	18,6%	17,5%	17,5%
Retraite progressive	0,0%	0,2%	0,6%
Durée	34,9%	37,2%	27,8%
Surcote	7,0%	12,3%	14,2%
âge d'annulation de la décote	26,4%	18,0%	9,7%
Décote	6,5%	9,3%	13,6%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%
	Ensemble		
	1944	1950	1954
RACL	5,3%	12,6%	25,6%
Dispositifs anticipés liés à la santé	0,0%	0,0%	0,5%
Inaptitude	17,4%	16,2%	16,3%
Retraite progressive	0,0%	0,2%	0,5%
Durée	43,1%	37,0%	24,8%
Surcote	8,9%	12,9%	13,7%
âge d'annulation de la décote	18,5%	13,2%	7,2%
Décote	6,7%	7,9%	11,5%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%

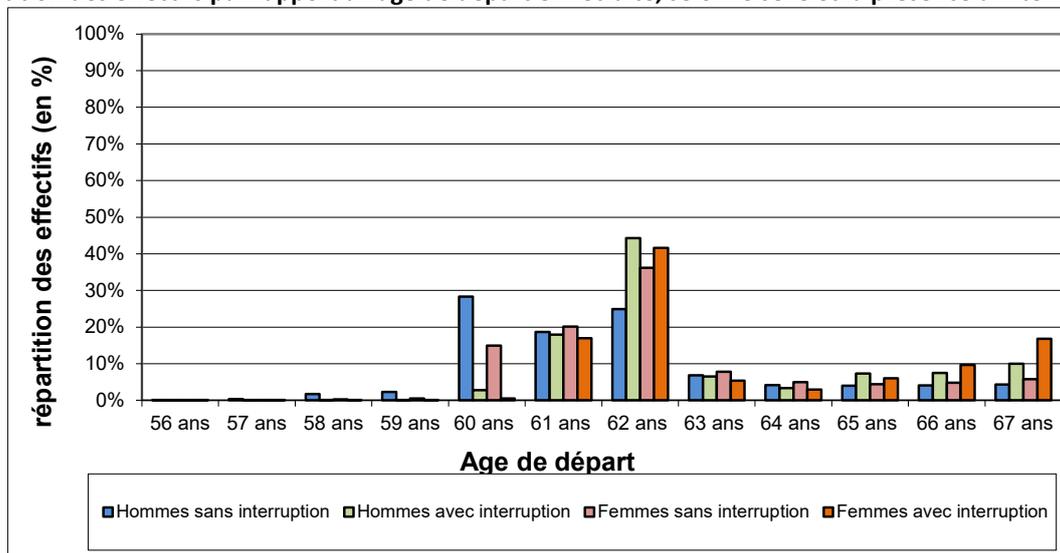
Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021

Champ : assurés des générations 1944, 1950 et 1954 vivants au 31/12/2004, 2010 et 2014 (l'année de leur 60 ans) et qui ont liquidé leur pension au 31/12/2011, 2017 et 2021 (l'année de leur 67 ans) et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

ANNEXE 3 : AGE DE DERNIER REPORT ET AGE DE DEPART A LA RETRAITE

Les graphiques ci-dessous indiquent la répartition des effectifs et les quartiles de l'âge du dernier report par rapport à l'âge de départ en retraite.

Répartition des effectifs par rapport à l'âge de départ en retraite, selon le sexe et la présence d'interruptions



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021

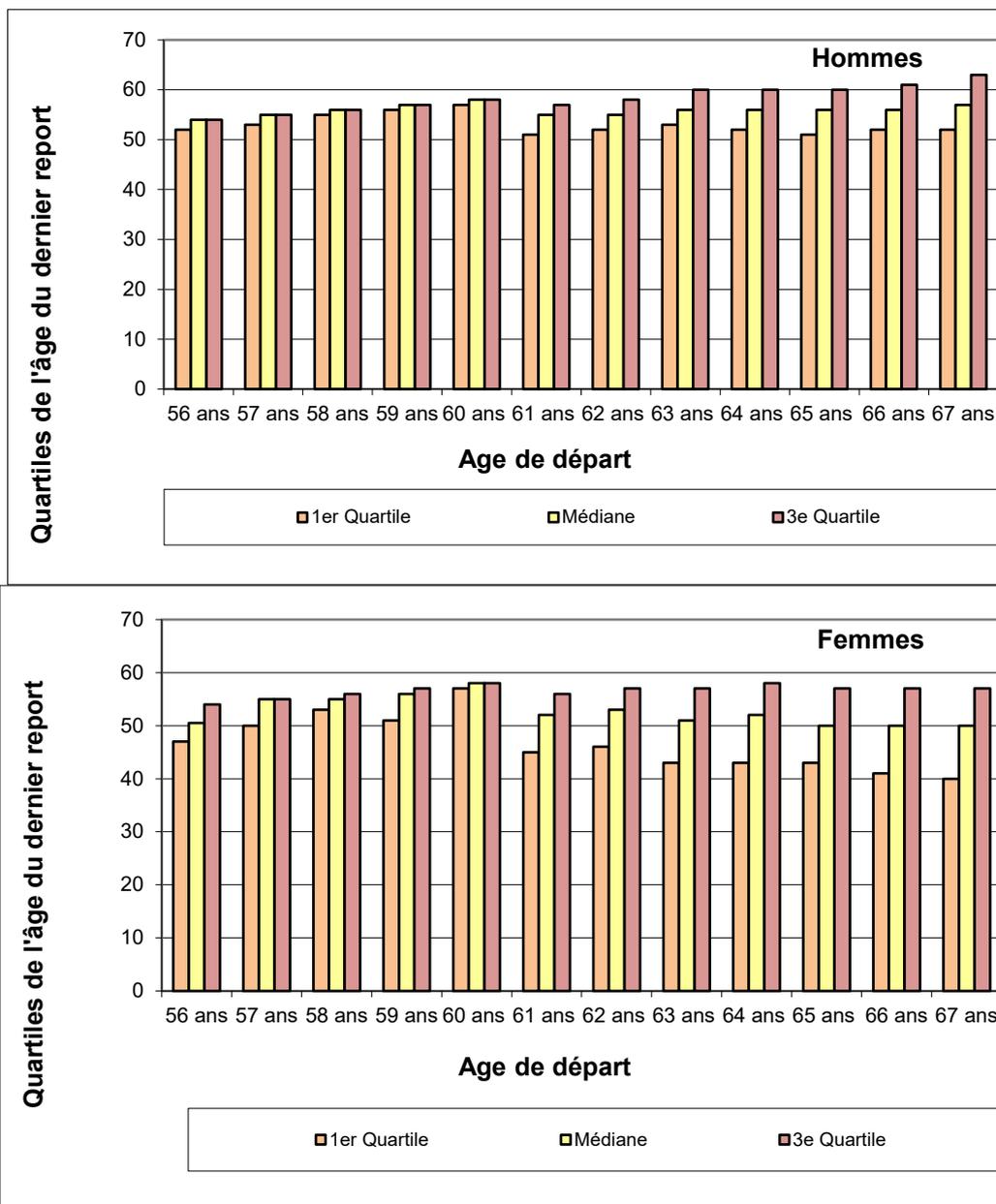
Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Note : la répartition est faite pour chacune des 4 catégories. Pour les hommes de la génération 1954 sans interruption, 2 % partent à 58 ans, 2 % à 59 ans, 28 % à 60 ans, 19 % à 61 ans, 25 % à 62 ans, 7 % à 63 ans et 4 % à 64 ans, 4 % à 65 ans, 4 % à 66 ans et 4 % à 67 ans.

Les hommes et les femmes ayant eu une interruption de validation entre le premier report et le passage à la retraite partent en retraite à des âges plus tardifs : 15 % des femmes n'ayant pas eu d'année sans validation partent à 65 ans et après, contre 33 % de celles en ayant eu.

Pour les femmes qui partent à 65 ans, l'âge du dernier report est particulièrement faible (49 ans ou avant pour la moitié d'entre elles). Ces assurées n'ayant pas de validation depuis de nombreuses années ont tendance à attendre 65 ans pour liquider à taux plein. Ce résultat ne se vérifie pas pour les hommes. Les hommes ayant eu des années sans validation et qui liquident leur retraite à 60 ans ont un âge médian de dernier report de 55 ans identique à celui de ceux qui partent à 65 ans.

Quartiles de l'âge du dernier report en fonction de l'âge de départ en retraite (hommes et femmes avec interruption)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Note de lecture : la moitié des femmes qui ont eu une interruption de validation et qui partent à 60 ans ont eu leur dernier report à 58 ans ou avant.

Annexe 4 : Reports précédant une interruption

Pour effectuer des comparaisons, nous avons réalisé les graphiques sur la répartition des reports avant interruption pour la première interruption (hors validation de fin de carrière) et pour la deuxième interruption.

L'année qui précède une interruption de validation de trimestre est majoritairement une année travaillée quels que soient l'âge ou la durée de l'interruption. On constate toutefois une importance croissante du report chômage avec l'âge. Pour les femmes, l'AVPF est un report précédant une interruption important dès la tranche 25-29 ans.

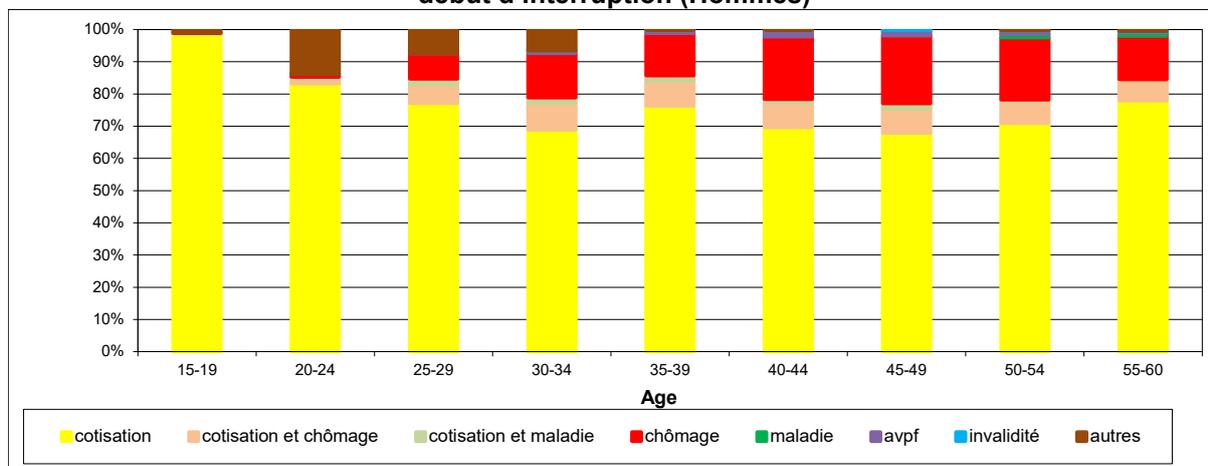
A noter également qu'avant 1972, le motif de la période assimilée n'était pas distingué. Ainsi pour les reports précédant l'interruption jusqu'à 30 ans, c'est la catégorie « autres reports » qui est assez significative car elle inclut les périodes assimilées ainsi que le service militaire.

Que ce soit pour la 1ère ou la 2ème interruption, il n'y a pas de différence notable sur les reports précédents l'interruption.

1) Reports avant interruption de validation – 1^{re} interruption

Pour les hommes, le report précédant l'interruption est le plus souvent l'activité, avec à partir de 40 ans, un poids du chômage et de la maladie qui devient plus conséquent. Pour les femmes, entre 30 et 50 ans, les reports d'activité représentent la moitié des reports précédant l'interruption ; l'autre moitié est composée de l'AVPF ainsi que de reports de période assimilée maladie durant la période où la mère a des enfants en bas âge, puis le chômage prend un poids plus important.

Graphique 12_a : Types de reports précédant la première interruption en fonction de l'âge de début d'interruption (Hommes)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Assurés ayant eu au moins une interruption.

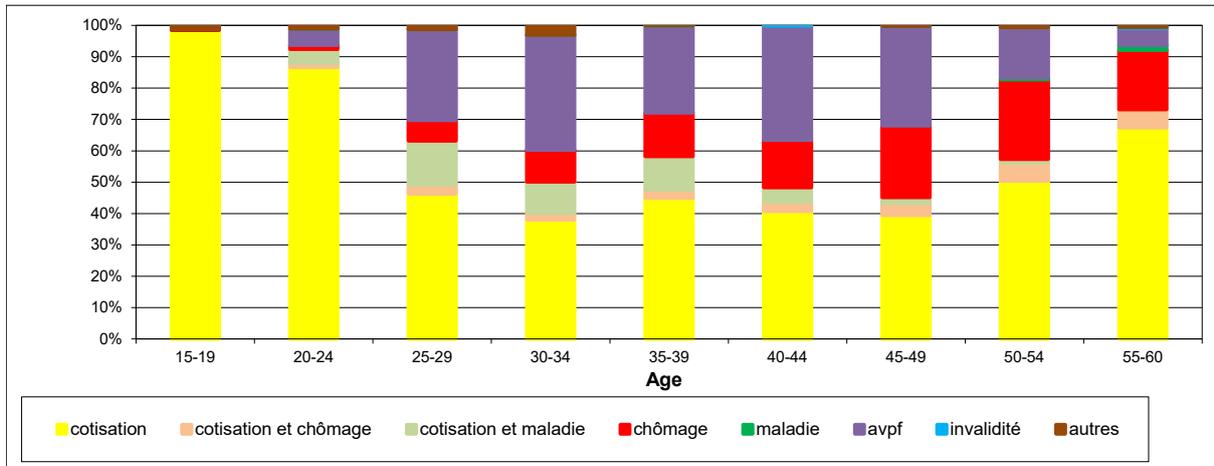
Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge du dernier report.

Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2015

Champ : assurés de la génération 1950 vivants en 2010 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2015 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans). Seuls les assurés ayant eu au moins une interruption ont été retenus.

Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge du dernier report

Graphique 13_a : Types de reports précédant la première interruption en fonction de l'âge de début d'interruption (Femmes)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurées de la génération 1954 vivantes en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

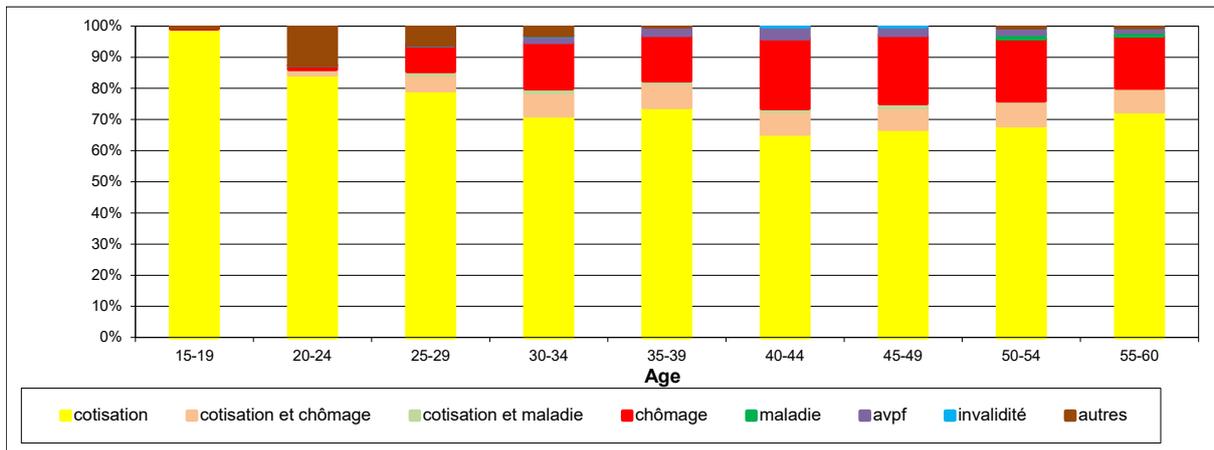
Assurées ayant eu au moins une interruption.

Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge du dernier report.

2) Reports avant interruptions de validation – 2^{ème} interruption

La structure de reports précédant la seconde interruption est similaire à celle de la première interruption.

Graphique 12-b : Types de reports précédant la deuxième interruption en fonction de l'âge de début d'interruption (Hommes)



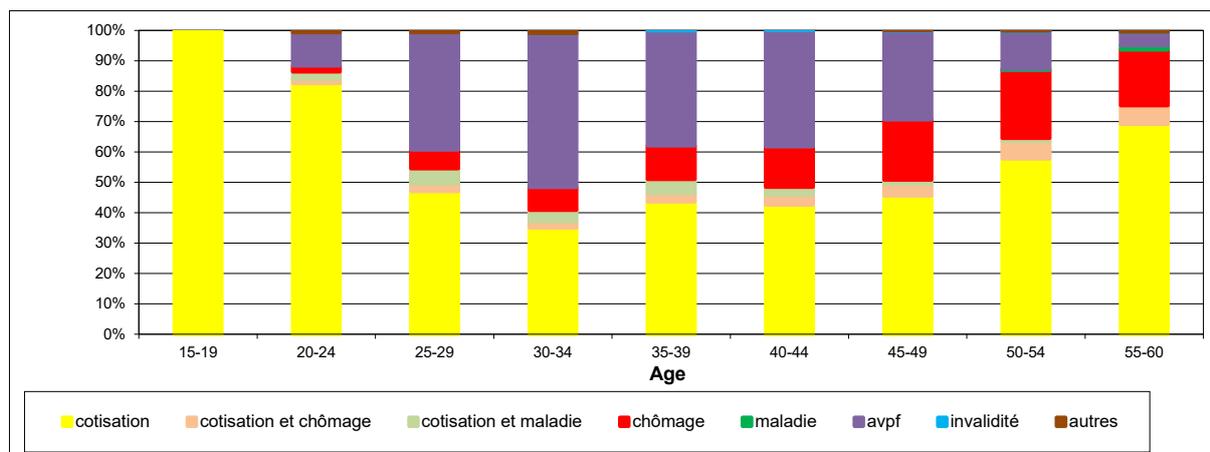
Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurés de la génération 1954 vivants en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Assurés ayant eu au moins une interruption.

Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge du dernier report.

Graphique 13_b : Types de reports précédant la deuxième interruption en fonction de l'âge de début d'interruption (Femmes)



Source : Base retraités CNAV flux exhaustifs de 2004 à 2021.

Champ : assurées de la génération 1954 vivantes en 2014 qui ont liquidé leur pension au 31 décembre 2021 et ayant validé au moins 40 trimestres (10 ans).

Assurées ayant eu au moins une interruption.

Bornes : Entre l'âge du premier report et l'âge du dernier report.